

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/  
Couverture de couleur

Coloured pages/  
Pages de couleur

Covers damaged/  
Couverture endommagée

Pages damaged/  
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/  
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/  
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/  
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/  
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/  
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/  
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/  
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/  
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/  
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/  
Comprend un (des) index

Title on header taken from:/  
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/  
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/  
Page de titre de la livraison

Caption of issue/  
Titre de départ de la livraison

Masthead/  
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments:/  
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below/  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

L A

# SEMAINE RELIGIEUSE

## DE QUÉBEC

*Omnibus prodesse, obesse nemini. Utile à tous, nuisible à personne.—P. Fourier.*

RÉDACTEUR  
et  
ADMINISTRATEUR :

ABONNEMENT  
\$1.00 PAR ANNÉE.

L'ABBÉ  
LÉON PROVANCHER  
CAP-ROUGE.

*Avec l'autorisation de Son Eminence le Cardinal Taschereau.*

### APPARITIONS PROPHÉTIQUES

d'une âme du Purgatoire à une religieuse  
d'un monastère de Belgique, en 1870.

*(Continué de la page 84)*

Vers ce même temps, le défunt apparut à une autre religieuse de la communauté. Cette sœur souffrait beaucoup de la crainte où elle était que son père, mort presque subitement et sans avoir reçu les sacrements, pouvait être damné, pour avoir depuis longtemps vécu loin de la pratique de ses devoirs les plus sacrés.

“ *Votre père est sauvé, lui dit l'apparition, mais il est encore condamné à vingt ans d'un terrible purgatoire. Cependant je dois ajouter, pour votre consolation, que votre petite sœur N\*\*\* vient d'être délivrée des flammes et est entrée au ciel.* ”

Remarquons, en passant, que cette enfant, à peine âgée de huit ans, était déjà morte depuis seize ans ; mais malgré tous les soins de sa pieuse mère, il lui était arrivé sans doute de commettre des fautes graves, peu communes à cet âge, qui lui avaient attiré une si longue expiation. Quant au père, il ne serait pas téméraire d'attribuer son salut inespéré et sa conversion à l'article de la mort, aux charités abondantes qu'il avait toujours faites et aux prières incessantes de sa femme et de ses enfants.

L'aumône dispose en effet le cœur de Dieu à la miséricorde ; et que ne peut sur lui la prière assidue du juste, selon l'apôtre saint Jacques ! “ *multum enim valet deprecatio justi assidua.* ”

Quelques jours après cette vision, a sœur Marie Séraphine, sur l'ordre de son confesseur, demanda au défunt s'il avait réellement apparu à cette religieuse pour lui donner l'heureuse nouvelle que son père était en purgatoire. Li lui répondit affirmativement par deux fois. Un peu plus tard, elle réitéra encore cette demande dans la crainte d'avoir mal compris son père. Mais celui-ci confirma de nouveau le fait, ajoutant qu'elle devait elle-même beaucoup s'intéresser au sort de cette âme ainsi que toute la communauté.

Infatigable dans sa charité, la sœur pria son père de vouloir une seconde fois apparaître à la même religieuse pour achever de la rassurer sur le sort de celui qu'elle avait tant pleuré. Cette fois, il ne répondit rien ; mais la religieuse reçut, depuis, des assurances de plus en plus précises sur l'état de son père en purgatoire.

La sœur Marie Séraphine s'intéressa auprès de son père au sort de plusieurs autres défunts, et lui posa différentes autres questions.

Ainsi, un jour, elle lui demanda ce qu'il en était d'une de ses consœurs qu'elle avait

beaucoup estimée et chérie dans le monastère.

“ Elle est au ciel depuis peu de temps, ” fut la réponse.

La sœur pria aussi le défunt de lui dire s'il y avait encore en purgatoire des religieuses de la communauté. Il lui avoua que Dieu ne lui permettait pas de répondre à cette question.

“ Les âmes du purgatoire, dit-elle encore, connaissent-elles ceux qui prient pour elles, et peuvent-elles prier pour les fidèles de ce monde ? ” La réponse fut affirmative.

“ Ces âmes, ajouta la sœur, souffrent-elles en pensant aux péchés qui se commettent journellement ici bas, surtout dans leur famille ? ”

“ Oui, répartit le père ; c'est même un de leurs châtements. ”

Il dit aussi à la sœur qu'il avait vu, à la sortie de cette vie, Dieu dans toute sa beauté, ainsi que l'humanité sainte de Notre-Seigneur, et la très sainte Vierge ; qu'il en était dans le ravissement, et que depuis ce moment sa soif de voir Dieu devenait de plus en plus ardente.

Il dit aussi que saint Joseph avait assisté à son jugement et qu'il était venu plusieurs fois avec la sainte Vierge consoler les âmes du purgatoire.

Il ajouta enfin que son ange gardien se montrait souvent à lui pour adoucir son supplice.

Vers la fin de novembre, le 23, la sœur vit son père comme d'habitude, mais il semblait plus près d'elle qu'à l'ordinaire ; ce qui lui causa des souffrances extrêmement aiguës. Elle croyait être toute de feu, tant elle était devenue brûlante, surtout aux oreilles.

Le père l'informa alors que si la communauté continuait de prier pour lui, il serait délivré aux fêtes de Noël. Il est à remarquer que les œuvres les plus secrètes que l'on offrait à Dieu à son intention, le soulageaient aussitôt, en même temps qu'il en avait la pleine connaissance. Ainsi vit-il tout ce qu'une religieuse, occupée des exer-

cices d'une retraite particulière et toute dévouée à sa délivrance, lui avait mérité d'adoucissement par sa ferveur et son héroïque charité.

La sœur, continuant sur ces entrefaites à interroger son père, lui demanda, toujours guidée par sa supérieure ou son confesseur, si cette doctrine était véridique, à savoir : que tous les tourments des martyrs sont au dessous des souffrances du purgatoire. “ Il répondit que c'était bien vrai. ”

Elle demanda ensuite si toutes les personnes qui sont dans la confrérie de Notre-Dame du Mont-Carmel et portent comme telles le Saint-Scapulaire, sont délivrées du purgatoire, le premier samedi après leur mort. — “ Oui, si elles ont fidèlement rempli les obligations à cet effet, fut la réponse. ”

A cette demande : y a-t-il réellement des âmes qui restent cinquante ans en purgatoire, le défunt répondit : “ Oui, et même il y en a qui sont condamnées à expier leurs péchés jusqu'à la fin du monde ; ce sont des âmes à la fois bien coupables et bien délaissées. ”

Le 30 novembre, la sœur entendit son père lui dire avec un douloureux soupir : “ il me semble qu'il y a une éternité que je suis ici ! ”

“ Ma plus grande peine actuellement est une soif inextinguible de voir Dieu et de le posséder. Je m'élançe sans cesse vers lui, et je me trouve en même temps sans cesse repoussé vers l'abîme. Je suis parfois sur le bord de cette citerne, près de m'en échapper par un élan suprême ; mais je sens la justice divine aussitôt m'y retenir, parce que je n'ai pas encore pleinement accompli ma peine. ”

La Sœur n'avait plus vu depuis quinze jours la citerne comme elle la vit alors, et elle réitéra en ce moment la prière qu'elle faisait déjà depuis quelques temps à son père de lui obtenir du Bon Dieu les forces morales nécessaires pour se maintenir elle-même en grâce, au milieu des souffrances excessives et des combats intérieurs si pénibles qu'elle avait continuellement à soutenir.

“ J’ai prié pour toi, lui dit son père, et je continuerai de prier, ma chère fille ; mais en retour tu dois t’attendre à souffrir encore d’avantage jusqu’à ma délivrance.”

Le 3 décembre, son père, quoique toujours triste, lui apparut déjà resplendissant.

La sœur lui demanda ce jour là, par obéissance : 1o si la Très-Sainte Vierge s’était réellement montrée sur la montagne de la Salette ? *réponse affirmative* ; 2o si c’étaient les prédictions de la Salette qui se réalisaient alors contre la France ? *nouvelle réponse affirmative* ; 3o enfin si la France se relèverait de cette ruine lamentable ?

“ La France, répondit le père “ est bien humiliée, mais aussi elle est bien coupable ; elle a fait une lourde chute dont elle ne se relèvera qu’en redevenant chrétienne.

“ La France est coupable, surtout par la violation du repos du dimanche, par un vice affreux qui est devenu si commun, et surtout par le blasphème. Oh ! les blasphèmes ! ajouta-t-il, ils y sont horribles et attirent la colère de Dieu. Voilà les trois choses qu’elle doit principalement éviter.”

Ces trois grands crimes dont la reine des nations s’est depuis de longues années rendue coupable à la face du monde comme devant Dieu, nous les trouvons également signalés par la bouche des pasteurs des peuples, des évêques ; l’un des plus éloquentes d’entre eux, Mgr Deschamps, archevêque de Malines, stigmatisait encore dans son mandement du carême du 2 février 1871, ces trois péchés nationaux avec une sévérité toute apostolique.

« Le sanctuaire de la famille est souillé, dit-il, et cette souillure érigée en système, est devenue le thème favori de la littérature et des théâtres..... Mais il est une autre profanation qui montre encore plus d’audace, puisqu’elle s’érige en juge de ceux qui ne l’imitent pas. Oubliant que toute paternité vient de Dieu : *Ex quo omnis paternitas...nominatur*, elle veut être elle-même sa providence et déternimer à son gré l’ensemble des âmes qui lui sont confiées. C’est là l’un des grands péchés d’un grand peuple,

non de lui seul, sans doute, mais de lui surtout : la profanation des sources de la vie.

“ Qui n’a été témoin dans une grande partie de la grande nation dont je parle, de l’oubli public de Dieu ! Parcourez ses villes et ses campagnes, et dans une foule de localités, vous y trouverez ses temples déserts, les jours mêmes consacrés au Dieu vivant.

“ L’orgueil donc, et un orgueil insensé ; la corruption, et une corruption effrontée ; l’oubli de Dieu, le mépris de la loi divine, les blasphèmes contre la Rédemption répandus par la presse comme les eaux d’un torrent, mais surtout par la presse de la grande ville, de la capitale du monde moderne ; la voilà, telle que nous la voyons, l’apostasie qui force la justice divine à frapper le monde.”

Revenons à la suite des entretiens de la sœur avec son père. Après ces tristes révélations touchant les iniquités de la France, le défunt fit part à sa fille, mais en des termes d’une grandeur inexprimable, du grand amour qu’il ressentait pour Dieu et des désirs enflammés qui ne cessaient de porter son cœur vers le souverain Bien.

Quelque temps auparavant, la sœur avait prié son père de lui réciter quelques actes de charité comme on en fait en purgatoire. Il n’avait pas alors acquiescé à son désir. Mais ce soir là, il lui dit :

“ Voici trois actes d’amour que je fais continuellement :

“ O mon Dieu, donnez-moi l’amour dont brûlent les séraphins.

“ Donnez - moi plus encore, donnez - moi l’amour qui embrâse le cœur de la Sainte-Vierge.

“ O mon Dieu, que ne puis-je vous aimer autant que vous vous aimez vous-même ! ”

Ensuite il l’assura qu’il demandait pour elle-même l’amour des séraphins ; puis il ajouta :

“ J’ai permission de te dire, ma chère fille, que bien que ta santé soit fort ébranlée, tu auras encore de grandes souffrances à endurer d’ici au jour de Noël où je serai délivré.”

“ Et après cela, ô mon bon père, continua la sœur à son tour, à quoi dois-je m'attendre ? Aurai-je de nouvelles forces pour servir le Seigneur et observer parfaitement ma sainte règle ? ”

“ *C'est là un secret de Dieu*, répondit le père.

Depuis ce jour, 3 décembre, jusqu'au 12 au soir, l'apparition ne revint plus ; mais le 12 et les deux jours suivants, elle apparut chaque soir toujours plus resplendissante.

Du 14 au 25, elle fit de nouveau défaut.

Cependant la veille de Noël la pauvre sœur était si souffrante qu'il lui sembla presque impossible de pouvoir se traîner jusqu'à la chapelle. Elle alla néanmoins assister à la messe de minuit, sans doute par la secrète assistance de son père qui devait en cette heureuse nuit lui annoncer sa délivrance suprême.

Il lui apparut en effet, entre les deux élévations de la première messe, brillant comme le soleil.

“ *J'ai achevé mon temps d'expiation*, lui dit-il tout rayonnant de béatitude. *Je viens te remercier, toi, ma chère fille, et ta Communauté qui a tant prié pour moi. A mon tour maintenant je prierai pour vous toutes.* ”

Il lui apparut de nouveau comme elle était de retour dans sa chambre. Ce fut pour la dernière fois. Après avoir donné à sa fille une nouvelle assurance de sa délivrance du purgatoire, le père la remercia de tout ce qu'elle avait fait pour lui.

La sœur le conjura alors de lui obtenir, avec sa guérison, les forces nécessaires pour bien observer sa sainte Règle.

“ *Je demanderai pour toi*, répondit-il, *une soumission parfaite à la sainte volonté de Dieu et la grâce d'entrer au ciel sans passer par le purgatoire.* ”

Et il disparut sans retour. Le défunt était dans cette dernière vision, si resplendissant que sa fille ne put qu'entrevoir son visage, d'un éclat éblouissant, et assez seulement pour bien reconnaître les traits de son père ; tout le reste de sa personne étant comme perdu dans la lumière des cieux.

A partir de ce moment, la joie et le bonheur de la sœur Séraphine furent à leur comble ; elle ressentit désormais en son âme une paix ineffable jointe à une certitude invincible de n'avoir pas été en butte à l'illusion des sens ni aux tromperies du démon, comme elle l'avait tant redouté.

Cependant une nouvelle maladie, maladie, hélas ! trop inconnue de la génération présente, s'était emparé de la sœur, la *maladie du ciel*, tant était enflammé son désir d'aller s'unir à son Dieu, comme venait de le faire son père bien aimé. Elle s'était d'ailleurs offerte en victime. Ce double désir d'union et de sacrifice fut bientôt exaucé.

En ce jour même de Noël où la sœur Marie Séraphine avait recouvré toute la joie des anciens jours, elle se sentit déjà atteinte des premiers germes de la maladie de poitrine qui devait, six mois plus tard, mettre le comble à ses vœux. Ses souffrances furent longues et cruelles, mais elle les endura avec une patience de martyr. La nuit de sa mort angélique, qui arriva le vendredi 23 juin, dernier jour de l'octave du Sacré Cœur de Jésus dont elle portait en religion le nom béni, s'appelant Sœur Marie-Séraphine du Sacré-Cœur de Jésus, cette nuit-là même, peu d'instants avant de partir pour les demeures éternelles, elle murmurait encore les chants improvisés aux jours sans nuages de son noviciat et de sa profession.

Pourrions-nous oublier que, jusqu'à ses derniers moments, elle redisait en soupirant, chrétienne avant tout, mais toujours française : “ *Oh ! ma chère France, que tu es à plaindre d'avoir perdu la foi ! Puisse-tu cesser de provoquer la colère de Dieu et revenir chrétienne !* ”

La Sœur Marie Séraphine du Sacré-Cœur de Jésus, décédée le 23 juin 1871, dans sa quatrième année de religion, était née le 2 octobre 1843, et avait reçu sur les fonds baptismaux un nom de prédestinée, *Marie-Angèle !*

Espérons que les apparitions prophétiques qui mirent le comble à ses mérites ici bas,

ne seront pas perdues pour tant de frères attiédés ou égarés qui viendraient à en prendre connaissance aussi bien que les âmes pieuses, à qui elles sont spécialement dédiées.

O France, ô Fille aimée de l'église, ô Patrie bien aimée, ô Reine du monde jusque dans ton mystérieux anéantissement, car tu manques à l'univers entier, ah ! ramène la paix universelle en ressuscitant de l'iniquité à la justice chrétienne, *brûlant ce que tu as adoré, adorant ce que tu as brûlé !*

— o —

### L'ECHO DU CALVAIRE

ou

#### L'Association du Chemin de la Croix perpetuel.

Nous ne voulons pas laisser passer ce mois des âmes, sans faire un appel à nos lecteurs pour l'une des œuvres des plus efficaces pour procurer la délivrance de ces saintes âmes, tout étant un puissant moyen de sanctification ; nous voulons parler du Chemin de la Croix.

Pourquoi l'Église a-t-elle attaché des indulgences si extraordinaires à ce saint exercice ? C'est que pour gagner ces indulgences, il faut méditer sur la passion du Sauveur, et la méditation, comme personne ne l'ignore, est la clef du salut, puisque, d'après le prophète, ceux qui se perdent, c'est par ce qu'ils ne méditent pas.

Voulez-vous obtenir la victoire sur quelque mauvais penchant ; voulez-vous sortir de votre indifférence, réveiller votre piété, ranimer votre ferveur, obtenir peut-être votre conversion ou celle de quelqu'un qui vous est cher ? Faites le Chemin de la Croix, répétez le Chemin de la Croix. Vous avez dans ce saint exercice la clef pour obtenir toutes ces faveurs. Voyez, en effet ! en faisant le Chemin de la Croix, vous employez l'oraison mentale, la prière vocale, vous pratiquez un exercice de mortification, vous rendez à Dieu un témoignage public de votre foi et de votre soumission à sa sainte loi ! Est-il exercice religieux qui

puisse réunir un tel assemblage de privilèges, une telle abondance de faveurs ?

Dans notre enfance, il n'y avait pour ainsi dire que d'assez rares privilégiés qui pouvaient faire le chemin de la Croix, car il n'y avait que très peu d'églises qui en possédaient ; mais aujourd'hui ce saint et salutaire exercice est à la portée de tout le monde ; le chemin de la Croix est érigé dans toutes les églises. Mais il y a encore plus ; chacun peut, au moyen d'un crucifix béni à cette fin, faire le chemin de la Croix sans même se rendre à l'église. Notre conscience n'aurait-elle pas de justes reproches à nous faire, si nous négligions de profiter de tels avantages ?

Le chemin de la Croix est généralement bien pratiqué dans toutes nos paroisses ; les prédicateurs le recommandent du haut de la chaire, les confesseurs l'imposent pour pénitence à leurs pénitents, on le fait même publiquement de temps à autres dans presque toutes nos églises. Cependant, bien que l'excellence de cette dévotion soit reconnue de tous, abandonné à lui-même ce saint exercice est bien vite négligé ; les fruits abondants qu'on en peut retirer sont oubliés, et le démon et notre paresse aidant, l'exercice en peu de temps est abandonné.

Nous voulons faire connaître à nos lecteurs, aujourd'hui, un moyen très-efficace pour amener la pratique constante du chemin de la Croix et en assurer la persévérance ; c'est dans L'ASSOCIATION DU CHEMIN DE LA CROIX PERPETUEL, association qui a été érigée en confrérie par Léon XIII le 21 janvier 1879.

Dans un petit opuscule que nous avons publié en 1883 (1), nous donnons tous les détails, et faisons ressortir les avantages de cette sainte association ; il serait trop long de répéter ici ces détails, mais voici, en quelques mots, en quoi ils consistent.

L'association se partage en deux séries, les SEPTAINES et les TRENTAINES.

(1) Voir l'annonce à la couverture.

La **SEPTAINE** se compose de sept personnes faisant chacune à son jour le chemin de la Croix, de sorte que le rôle s'épuise dans la semaine.

Pour la **TRENTAINE**, se sont trente personnes qui prennent aussi chacune un jour pour s'acquitter du saint exercice, de sorte que le rôle se parfait dans le mois.

Il n'est nécessaire ni d'érection, ni de diplôme pour organiser l'association, la première personne venue peut se chercher six compagnes, et se trouve ainsi chef d'une septaine. Cependant il faut, pour s'assurer les indulgences, se faire inscrire dans le registre de l'Association, non pas inscrire les noms de chaque associé—c'est là l'affaire du chef de série—mais les noms des chefs seulement. En attendant qu'il en soit autrement disposé, nous sommes autorisé à faire tel enregistrement, et notre livre en contient déjà un bon nombre.

Chaque associé paye à son chef, en entrant dans l'association, 4 centins (septaine), et un centin (trentaine) pour faire dire une messe pour la bonne mort du premier qui doit mourir de la septaine ou de la trentaine; et à chaque mort, on renouvelle le même paiement pour une nouvelle messe pour le défunt, avec la faveur d'une bonne mort pour celui qui doit suivre. Chaque associé doit en outre faire une communion et un chemin de la Croix pour l'associé défunt.

Et qu'on n'aille pas dire : je n'ai pas besoin d'une telle association, je puis faire le Chemin de la Croix quand ben me semble. Oui, vous pouvez le faire quand vous voulez, mais il arrivera bientôt que vous le négligerez, tandis que si vous êtes engagé dans une association, à votre jour vous considérez comme un devoir de vous acquitter de votre obligation ; ajoutez que les prières de plusieurs réunies sont bien plus efficaces pour toucher le cœur de Dieu. D'ailleurs l'expérience est là pour confirmer la chose. Dans toutes les paroisses où il y a de telles associations d'établies, on a pu remarquer comme chaque associé était fidèle à faire le

Chemin de la Croix à son tour. Nous avons pu le constater nous-même.

La petite paroisse de St-Félix du Cap-Rouge compte sept septaines et une trentaine du Chemin de la Croix perpétuel. Comme on faisait décorer l'église en 1884, on a été obligé d'enlever pendant quelque temps le Chemin de la Croix. Ayant un oratoire privé dans notre maison avec Chemin de la Croix, l'on nous demanda la permission de venir y faire le saint exercice ; et pendant plus de deux mois, nous avons vu huit personnes venir chaque jour s'acquitter de leur Chemin de Croix. Nous connaissons une autre paroisse qui a 21 septaines d'enregistrées, et le curé nous a affirmé qu'il voyait tous les jours ces personnes s'acquitter de leur obligation.

Qu'on se procure la petite brochure pour mieux connaître tous les détails et que de suite on se mette à l'œuvre.

Cette association est d'autant plus avantageuse que, tout en fournissant aux curés un puissant moyen de soutenir la piété dans leurs paroisses, elle n'exige aucun surcroît de travail de leur part. La plupart du temps ce sont des laïques qui se sont mis à la tête, ils s'empressaient seulement d'enregistrer leur curé dans leur série.

—o—

#### Services religieux dans les différentes églises de Québec

—

Dimanche, 11 novembre 1888.

**EGLISE ST JEAN-BAPTISTE.**—Grand'messe : M. Marcoux, vicaire de Roberval ; sermon : M. F.-X. Plamondon. Archiconfrérie : sermon, M. Laplante.

**EGLISE ST PATRICE.**—Grand'messe : R. P. Cronin, C. SS. R. ; sermon : R. P. Rossbach, C. SS. R.

**EGLISE ST-SAUVEUR.**—Grand'messe : R. P. Valiquette ; sermon : R. P. Boissonnault. Archiconfrérie : sermon, R. P. Forget des Patis.

—o—

Questions sur les indulgences

Pourriez-vous me dire pour quelle action considérable le pape Léon X a accordé un privilège si extraordinaire aux Pères Croisiers?—C. I.

Pour aucun fait particulier, pensons-nous, mais les souverains pontifes accordent d'ordinaire des privilèges spéciaux à tous les ordres missionnaires suivant qu'ils en font la demande.

Un ami m'a passé un bout de colonne coupé. m'a-t-il dit, dans l'*Ami du Clergé*, sur lequel je lis: "Tous les confrères du Rosaire gagnent pour chaque *Ave Maria* 5 ans et 5 quarantaines, ce qui fait pour un chapelet 101,250 jours, et pour un rosaire 303.750 jours d'indulgence." Pourriez-vous me rassurer sur l'authenticité d'indulgences si extraordinaires?

Nous n'avons pu trouver tel décret dans l'*Ami du Clergé*, ni dans aucun autre traité d'indulgences que nous possédons, nous le jugeons en conséquence apocryphe. Nous ne trouvons partout de mentionné pour la récitation du chapelet ou du rosaire, à part les indulgences plénières, que 100 jours pour chaque *Pater* et 100 jours pour chaque *Ave*, en outre des 7 ans et 7 quarantaines accordées par Pie IX pour chaque récitation les jours de fêtes de Notre-Seigneur et de la sainte Vierge.

L'offrande de la vieille domestique.

Dans un des derniers numéros de l'*Aquitaine*, de Bordeaux, M. l'abbé Castaing raconte le trait suivant, qui se passe de tout commentaire :

".....J'entendis frapper à ma porte. J'ouvris.

"C'était une pauvre vieille domestique qui me portait le montant de sa souscription à l'œuvre de la Propagation de la foi.

"J'admire l'heureuse physionomie de la pauvre femme, son visage modeste dont la vieillesse n'avait pas encore altéré les traits, son regard calme et doux qui exprimait une grande joie intérieure, j'admire même son costume pauvre, usé, à peu près correct, toutefois, mais dont la composition un peu extraordinaire attestait que, depuis longtemps, la bonne vieille s'était élevée fort au-dessus des préjugés de la mode.

"—Voilà, M. l'abbé, me dit-elle, tout ce que j'ai pu recueillir.

"Je dépliai le papier qu'elle venait de déposer devant moi, sur mon bureau. Le papier contenait 35 francs, c'était plus que la cotisation de dix personnes. Je la félicitai.

"Et comme j'inscrivais sur le registre de l'œuvre le nom de la bonne femme et la

somme versée par elle, je remarquai que, l'année dernière, à la même date, elle m'avait apporté 36 frs.

"—Nos actions ont baissé, lui dis-je en souriant; vous me donnez 1 franc de moins que l'an dernier.

"C'est vrai, Monsieur l'abbé; cela vient de ce que j'ai perdu, cette année, plusieurs de mes amies, et, malgré tous mes efforts, je n'ai pu recueillir davantage. Mais cette petite perte sera compensée avantageusement, je crois, par une offrande particulière que je suis chargée de vous remettre.

"Et elle me tendit un pli cacheté.

"—D'où cela vient-il? demandai-je.

"—Je ne puis vous répondre, Monsieur l'abbé, n'insistez pas: on exige le plus profond secret.

"Je décachetai le pli lentement, en me demandant quelle pouvait être la raison de ce mystère. Je trouvai sous l'enveloppe 400 francs en billets de banque.

"—Ma bonne, dis-je alors à la zélatrice, je ne puis accepter une pareille somme, sans savoir d'où elle provient. La personne qui vous a confié ce secret peut bien le confier à un prêtre.....

"—Non, c'est impossible.....

"—En ce cas, je suis obligé de refuser l'argent que vous m'apportez.

"La tristesse couvrit subitement comme un voile le visage de la pauvre femme; elle leva vers moi ses yeux suppliants.

"—Je vous en conjure! Monsieur l'abbé, acceptez!

"—Vous jouez bien mal votre rôle, ma pauvre fille, m'écriai-je alors. C'est donc bien vous qui donnez ces quatre cents francs?

"Elle hésita un instant: il fallait mentir ou avouer sa bonne action. Or, évidemment, cette femme n'avait jamais menti, et elle tenait à son secret. Elle baissa les yeux et ne répondit rien.

"—Ne craignez pas, repris-je, je garderai fidèlement votre secret. Mais, dites-moi, pouvez-vous faire un pareil sacrifice? Cet argent ne vous fera-t-il jamais défaut?

"La bonne vieille me dit alors tous ses petits secrets.

"Elle a, malgré sa jeunesse de cœur et sa naïve franchise, soixante-trois ans bien finis. Elle était domestique dès l'âge de quatorze ans et gagnait alors 24 francs par an. Aujourd'hui l'heure du repos a sonné. Elle s'est retirée! Mais elle loge à un quatrième étage pour pouvoir donner aux missionnaires les petites rentes qu'elle a gagnées à la sueur de son front.



“ La bonne vieille naïve s'est trahie plus d'une fois dans son récit et j'ai pu entrevoir dans l'histoire abrégée de sa vie bien des actes d'un dévouement admirable. Je n'en puis dire davantage, car je la trahirais à mon tour, et tout le monde la reconnaîtrait dans le quartier. Mais, croyez-moi sur parole, ami lecteur, il y a encore, dans le fond de bien des âmes de notre peuple de France, des merveilles de charité que les hommes ignorent et que Dieu fait admirer à ses anges.

“ J'accompagnai respectueusement la bonne vieille, qui me dit encore en me quittant :

“ — Vous garderez le secret, n'est-ce pas, Monsieur l'abbé ?

“ — Oui, certainement.

“ — Et vous prierez pour moi ! Je paraîtrai bientôt devant le bon Dieu, priez pour que je n'y arrive pas vide de mérites.

“ Et elle partit.”

#### Nouvelles Diverses.

*Rome.* — Le Pape doit tenir un consistoire en décembre prochain, dans lequel il créera quelques cardinaux et préconisera plusieurs évêques. On dit aussi qu'il prononcera alors une allocution pour protester de nouveau contre l'occupation du domaine temporel de l'Eglise et engager les nonces des divers pays à presser dans les moyens à leur disposition, son rétablissement dans sa légitime possession.

*Mgr Bégin.* — C'est mercredi le 7 que Mgr Bégin a été solennellement intronisé dans sa cathédrale. Assisté de M. le G. Vic. Doucet, et de MM. les curés B. Leclerc et F. X. Delâge, comme diacre et sous-diacre, M. le curé Fafard lui a lu une adresse et aussitôt après l'on est entré au cœur au chant du *Te Deum*. Le sermon a été donné par le R. P. Maricourt, de l'ordre des Dominicains. La cathédrale et toute la ville étaient partout des ornements de fête, et l'assistance était des plus considérables.

*Départ.* — M. le curé Bélanger de St-Roch de Québec doit partir prochainement pour un voyage d'Europe.

*Enquête* — Il se tient actuellement une enquête à Québec, pré-idée par M. le juge Dugas de Montréal, au sujet des accusations maintes fois portées dans le public sur la conduite de certains conseillers municipaux qui auraient vendu leur influence et leur vote dans les contrats pour la construction

du nouvel aqueduc et la confection du chemin de fer du Lac St-Jean.

*Remplaçant.* — Le Rév. M. Paradis, l'un des vicaires de St-Roch de Québec, a été nommé des-avant durant l'absence du curé parti pour l'Europe.

*Retraite.* — *Domain, se terminera* à la chapelle des Jésuites, une retraite aux dames prêchée par le R. P. Caron, S. J.

#### Courrier de l'utile.

Il arrive souvent que des barriques au vin de messe restent assez longtemps vides avant de les remplir; il est bon de s'assurer alors s'il ne s'y serait pas formé de moisissure à l'intérieur; et voici comment on peut le reconnaître: Descendez à l'intérieur une bougie retenue par un fil de fer; si la bougie s'éteint, c'est que la futaille est aigre; si elle se maintient allumée, on voit très-distinctement alors si le tonneau est couvert de moisissures. L'odorat complète la visite.

Le tonneau est-il aigre? Il faut y verser 5 pintes d'eau bouillante, 500 grammes de chaux vive et 100 grammes de potasse. On roule la futaille deux fois par jour pendant quatre jours, après quoi on la vide; on rince à l'eau froide, qu'on y laisse pendant quelques heures; on fait égoutter. On peut remplir alors s'il y a lieu.

Le tonneau est-il moisi, ou a-t-il tout autre mauvais goût? y verser d'abord une pinte d'acide sulfurique étendue d'une chopine d'eau; rouler, laisser reposer quelques jours, puis rouler de nouveau, et y ajouter chaux et potasse; rincer comme ci-dessus, puis vider. Cela fait, passer de l'eau bouillante, puis de la froide, et laisser égoutter pendant 24 heures.

#### NÉCROLOGE

Décédé samedi le 10 du courant, à Sainte-Hénédine, à l'âge de 66 ans, le Rév. M. Narcisse Godbout, ancien curé de cette paroisse. Ordonné prêtre en 1848, il fut d'abord vicaire à la Malbaie; missionnaire aux Escoumains en 1849, desservant de la Petite-Rivière en 1850; curé de Lambton en 1851, du Cap-Santé en 1862 et de Sainte-Hénédine en 1874. Il appartenait à l'association d'une messe, à la caisse St-Joseph et à la congrégation du Petit Séminaire de Québec.

R. I. P.